

INSTITUT WAY INSIDE - SARL unipersonnelle

383 chemin de l'Aligadou, 84170 Monteux

SIRET : 829 078 872 00035 - NDA : 93840391584 (Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Courriel : contact@wayinside.fr - Tél : 06 10 11 98 56

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation professionnelle continue

Version 2 - 30 juillet 2026 - Remplace la version du 1er septembre 2025 - Document validé par la direction : Dr Guillaume Poupard, gérant

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle continue proposées par l'Institut Way Inside, SARL unipersonnelle, organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93840391584 auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État). Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. Les CGV sont consultables sur le site www.wayinside.fr et remises avant toute inscription.

Article 2 - Inscription et documents contractuels

L'inscription est effective après réception du bulletin d'inscription ou de la demande en ligne, suivie de la signature d'un contrat de formation professionnelle (personne physique s'inscrivant à titre individuel, art. L.6353-3 et suivants du Code du travail) ou d'une convention de formation (personne morale, employeur, financeur). Un entretien préalable de positionnement est réalisé avant toute inscription afin de vérifier l'adéquation entre le projet du stagiaire et les objectifs de la formation. À l'issue de l'inscription, le stagiaire reçoit : le programme détaillé de la formation, les présentes CGV, le règlement intérieur, le livret d'accueil et une convocation précisant les dates, horaires et lieu ou modalités de connexion.

Article 3 - Délai d'accès

Le délai d'accès aux formations est de 14 jours minimum entre l'inscription définitive et le début de la session, sous réserve des places disponibles et, le cas échéant, du délai de traitement de la demande de prise en charge par le financeur (OPCO, FIF-PL, AGEFICE...).

Article 4 - Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros, exonérés de TVA en application de l'article 261, 4, 4°, a du Code général des impôts (formation professionnelle continue), sur chaque programme de formation et sur le site internet. Ils comprennent l'animation de la formation et les supports

pédagogiques remis ou mis à disposition en ligne. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires.

Article 5 - Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par virement bancaire, chèque ou carte bancaire selon les modalités précisées sur la facture. Pour les particuliers auto-financeurs : un acompte maximum de 30 % du prix peut être demandé à la signature du contrat, conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action. Pour les entreprises et financements par un organisme tiers : le paiement est dû à réception de facture, à l'issue de la formation ou selon l'échéancier prévu à la convention. En cas de prise en charge partielle par un financeur, la différence reste à la charge du client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme avant le premier jour de la formation, la totalité des frais est facturée au client.

Article 6 - Droit de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le stagiaire personne physique qui conclut un contrat de formation professionnelle peut se rétracter dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. En cas de conclusion à distance, le consommateur bénéficie en outre du délai de rétractation de 14 jours prévu aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, sauf renoncement exprès à ce droit en cas de demande d'exécution anticipée de la prestation.

Article 7 - Annulation, report et abandon

7.1 Du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courrier ou courriel). Annulation plus de 14 jours calendaires avant le début : aucune indemnité. Annulation entre 14 et 7 jours avant le début : indemnité forfaitaire de 30 % du prix. Annulation moins de 7 jours avant le début ou absence au démarrage : indemnité forfaitaire de 50 % du prix. En cas d'abandon en cours de formation pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, la totalité du prix reste due. En cas de force majeure dûment justifiée (art. L.6353-7 du Code du travail), seules les prestations effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis. Les indemnités forfaitaires ne peuvent être imputées sur un financement public ou mutualisé et font l'objet d'une facturation distincte.

7.2 Du fait de l'organisme

L'Institut Way Inside se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment si le nombre minimal de 8 participants n'est pas atteint, en informant les inscrits au plus tard 10 jours avant le début. Le client peut alors choisir entre le report de son inscription sur une autre session ou le remboursement intégral des sommes versées, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

7.3 Remplacement

Pour les inscriptions par un employeur, le remplacement d'un stagiaire par un autre collaborateur présentant les mêmes prérequis est admis sans frais jusqu'au premier jour de la formation, sur notification écrite.

Article 8 - Déroulement, assiduité et sanction de la formation

Les formations se déroulent en présentiel au Mas des Songes, 1631 chemin Pérussier, 84170 Monteux, et/ou en distanciel synchrone via Zoom, selon les modalités du programme. L'assiduité est attestée par la signature de feuilles de présence par demi-journée (émargement numérique pour le distanciel). À l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis, ainsi que, le cas échéant, un certificat Way Inside. Les certificats Way Inside sont des certifications internes propres à l'organisme ; ils ne constituent pas des certifications professionnelles enregistrées au RNCP ou au Répertoire spécifique et ne sont pas éligibles au compte personnel de formation.

Article 9 - Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Way Inside étudie chaque situation individuellement afin d'adapter la formation (rythme, supports, modalités) ou d'orienter la personne vers des partenaires spécialisés (Agefiph, MDPH, Cap emploi). Référent handicap : Albert Diaz, 06 10 11 98 56, contact@wayinside.fr.

Article 10 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, documents, vidéos et contenus remis ou mis à disposition des stagiaires reste la propriété exclusive de l'Institut Way Inside ou de leurs auteurs. Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite préalable est interdite. Les marques et méthodes citées (TSE®, MOSAIC®, certifications Way Inside) sont protégées. L'enregistrement audio ou vidéo des sessions par les stagiaires est interdit sauf autorisation écrite.

Article 11 - Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription et du suivi des formations sont traitées conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, aux seules fins de gestion administrative, pédagogique et commerciale de la relation. Elles sont conservées pendant la durée légale de conservation des documents de formation. Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en écrivant à contact@wayinside.fr. La politique de confidentialité complète est disponible sur www.wayinside.fr.

Article 12 - Confidentialité et déontologie

Les formations pouvant donner lieu à des mises en situation et à des partages d'expériences personnelles ou cliniques, chaque stagiaire s'engage à la plus stricte confidentialité concernant les informations partagées par les autres participants. Les cas cliniques présentés sont anonymisés conformément aux règles déontologiques des professions de l'accompagnement.

Article 13 - Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à contact@wayinside.fr ou par courrier au siège de l'organisme. Elle est enregistrée dans le registre des réclamations et traitée sous 15 jours ouvrés (accusé de réception sous 72 heures). Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation : [À COMPLÉTER : nom et coordonnées du médiateur de la consommation choisi par l'organisme]. La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges est accessible à l'adresse <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Article 14 - Responsabilité, droit applicable et juridiction

La responsabilité de l'Institut Way Inside ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée au montant de la prestation concernée. Les formations dispensées ne se substituent en aucun cas à un traitement médical ou psychothérapeutique. Les présentes CGV sont régies par le droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige avec un professionnel relève de la compétence des tribunaux du ressort du siège de l'organisme ; les litiges avec un consommateur relèvent des juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

Fait à Monteux, le 30 juillet 2026.

Dr Guillaume Poupard, gérant.